

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le

Berger Leviauit

ID: 090-249000241-20180705-2018_05_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et membres suppléants Bernard CERF.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Christine DEL PIE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Laurent BROCHET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin	Le 22 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2018-05-28 Acquisition foncière de parcelles dans le cadre du projet de restauration morphologique au niveau du barrage des Roselets et du canal des Forges Rapporteur : Christian RAYOT

Pour mener à bien le projet de restauration morphologique et lutter contre les inondations, l'acquisition de plusieurs parcelles est nécessaire.

La description de ces terrains est la suivante :

- Propriétaire des terrains : VIELLARD MIGEON et Cie

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID: 090-249000241-20180705-2018_05_28-DE

- Parcelles cadastrées :

- o Joncherey: Section A Parcelle 33 pour une superficie de 890 m²
- o Joncherey: Section A Parcelle 32 pour une superficie de 1308 m²
- o Joncherey: Section A Parcelle 31 pour une superficie de 7080 m²
- o Joncherey: Section ZC Parcelle 17 pour une superficie de 8340 m²
- O Thiancourt: Section ZB Parcelle 1 pour une superficie d'environ 2000 m² à définir après découpage de la parcelle prévu le 13/07/2018. L'acquisition foncière ne concernerait que l'emprise du canal sur cette parcelle (superficie totale de la parcelle : 7500 m²).
- o Grandvillars: Section AD Parcelle 122 pour une superficie de 7705 m²
- o Grandvillars: Section AD Parcelle 315 pour une superficie de 372 m² Soit une surface foncière totale d'environ 27 695 m².

Il est proposé d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition foncière des terrains concernés,
- de fixer le montant de cette vente à 1 euro symbolique,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Vice Président,

Le Président,

Le Vice Président,

Pierre OSER

*

Le Président,

Le Vice Président,

Pierre OSER

*

Le Président,

Pierre OSER

*

Le Président,

Pierre OSER

*

Le Vice Président,

Pierre OSER

*

Pierre OSE